

ASSEMBLÉE NATIONALE
21 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 1724)

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE58

présenté par

M. Vialay, Mme Valentin, M. Lurton, M. Pierre-Henri Dumont, M. Cattin et M. Reiss

à l'amendement n° CE|35 de M. Démoulin

ARTICLE 1ER BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.